

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale

**Interflon Food Grease EP**

Numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Champ d'application

lubrifiant

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Interflon BV  
Belder 47  
4704 RK Roosendaal  
Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)165 553911

e-mail: Service@interflon.com

Site web: www.interflon.com

e-mail (personne compétente)

Service@interflon.com (Service lab)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

**2.3 Autres dangers**

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB. Ce produit ne contient pas «substances extrêmement préoccupantes» (SVHC) qui sont très dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. (SVHC &lt;0,1% (g/g) Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), article 57).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non pertinent (mélange)

**3.2 Mélanges**

Description du produit

Mélange d'huiles minérales, d'épaississant, d'additifs et de MicPol®

Composants dangereux

Aucune.

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****8.2 Contrôles de l'exposition**

Précautions d'emploi générales

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection de la peau

- Protection des mains

Non requis.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Non requis.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide (pâte)
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	>300 °C

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

**Coefficient de partage**

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	<0,1 hPa à 20 °C
--------------------	------------------

**Densité et/ou densité relative**

Densité	0,94 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

**9.2 Autres informations**

Informations concernant les classes de danger physique	classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

**10.2 Stabilité chimique**

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**10.5 Matières incompatibles**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

**Corrosion/irritation cutanée**

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

**Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est énuméré.

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets**

Liste de déchets

- Produit

20 01 26\* huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | non soumis aux règlements sur le transport  |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | non pertinent   |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            | aucune  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   | pas attribué  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Il n'y a aucune information additionnelle.  |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.   |

**Informations pour chacun des règlements types des Nations unies****Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

## Interflon Food Grease EP

Numéro de la version:

5.3

Remplace la version: (4)

Date de publication

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

##### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)

No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

##### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV

0 %

##### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

##### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

##### Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

#### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
US	TSCA	tous les composants sont énumérés

#### Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)  
 REACH Reg. substances enregistrées REACH  
 TSCA Toxic Substance Control Act

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.



## Interflon Food Grease EP

Numéro de la version:

5.3

Remplace la version: (4)

Date de publication

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Numéro d'appel d'urgence: +31 (0)165 55 39 11 (Monday to Friday from 8:30am to 17:00pm).	oui
1.4		Numéro d'appel d'urgence: changement dans la liste (tableau)	oui
2.3	Autres dangers: Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.	Autres dangers: Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu. Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.	oui
3.2	Composants dangereux: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH. Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.	Composants dangereux: Aucune. Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.	oui
8.1	Paramètres de contrôle: il n'existe pas de données disponibles	Paramètres de contrôle	oui
8.2	Protection des yeux/du visage: Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.	Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.	oui
9.1	Aspect		oui
9.1	Autres paramètres de sécurité		oui
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent, (fluide)	Inflammabilité: non combustible	oui
9.1	Taux d'évaporation: non déterminé		oui
9.1		Température de décomposition: non pertinent	oui
9.1	Viscosité cinématique: 762.887 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C	Viscosité cinématique: non déterminé	oui
9.1		Densité et/ou densité relative	oui
9.1	Densité: 0,97 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C	Densité: 0,94 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C	oui
9.1	Densité de vapeur: cette information n'est pas disponible		oui
9.1	Viscosité		oui
9.1	Viscosité dynamique: 740 Pa s à 20 °C		oui
9.1	Propriétés explosives: aucune		oui

## Interflon Food Grease EP

Numéro de la version:

5.3

Remplace la version: (4)

Date de publication

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
9.1	Propriétés comburantes: aucune		oui
9.1		Densité de vapeur relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles	oui
9.1		Caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)	oui
9.2	autres informations: il n'y a aucune information additionnelle	Autres informations	oui
9.2		Informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent	oui
9.2		Autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle	oui
11.2		Informations sur les autres dangers: Il n'y a aucune information additionnelle.	oui
12.7	Autres effets néfastes	Autres effets néfastes: Des données ne sont pas disponibles.	oui
14.4	Groupe d'emballage: n'est pas affecté à un groupe d'emballage	Groupe d'emballage: pas attribué	oui
15.1	Directive sur les peintures décoratives (2004/42/CE)		oui
15.1	Teneur en COV: 0,63 %		oui
15.1	Teneur en COV: 0,63 %	Teneur en COV: 0 %	oui
15.1		Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP): Aucun des composants n'est énuméré.	oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	Principales références bibliographiques et sources de données: Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE. Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).	oui

**Interflon Food Grease EP****Numéro de la version:**

5.3

Remplace la version: (4)

**Date de publication**

15.06.2021

Révision: 15.06.2021

**Abréviations et acronymes**

<b>Abr.</b>	<b>Description des abréviations utilisées</b>
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.